

SOLIDARITE AVEC AUBIN

mercredi 15 février à 10h00 devant le Tribunal Administratif de Châlons

Le contexte national :

Après trois semaines d'Etat d'urgence, les banlieues se réveillent avec la gueule de bois. La nouvelle année commence par la levée de l'état d'urgence dont les événements du 31 décembre ont achevé démontrer l'inutilité.

Le climat d'angoisse entretenu fin 2005 a justifié tous les excès en termes de répression et de mensonges politiques. La justice, a puni pour l'exemple ceux qui, mis à l'écart depuis des années, ont commis l'affront de se révolter.

La révolte a parlé, certains voudraient déjà l'oublier. Les témoignages des révoltés font cruellement défaut au débat public. Seuls les flash-balls restent braqués sur les banlieues. Chiffres et témoignages à l'appui, il est indéniable que les personnes inculpées et jugées pendant les révoltes d'octobre novembre ont subi une justice d'exception.

Aujourd'hui enfin, des voix se lèvent, et commencent à être entendues, pour rétablir que ces révoltes étaient bien des révoltes populaires, loin des clichés, que ni le rap, ni l'islam, ni les caïds, ni la mafia, ni les immigrés n'ont fomenté. Que ces révoltes sont le fruit de conditions sociales indignes. Que rien ne justifie l'état d'urgence à part imposer le silence. Que rien ne justifie une justice d'abattage à part punir pour l'exemple. Le bilan du Ministère de l'Intérieur au 30 novembre : 4770 interpellations, dont la moitié après la fin des incidents, 4402 gardes à vue. 763 individus écroués, dont plus d'une centaine de mineurs, 422 majeurs ont été condamnés en comparution immédiate. 152 personnes ont fait l'objet d'une convocation dans un délai de dix jours à deux mois. Sur les faits les plus graves, 135 infor-

mations judiciaires ont été ouvertes. Environ 75% des procès ont débouché sur de la prison ferme.

Dans notre ville quasiment rien ne s'est passé pourtant la préfecture de la Marne semble vouloir se distinguer en transformant un jeune étudiant étranger en bouc émissaire de débats politiques aux relents nauséabonds.

A Reims les poubelles sont plus importantes que la vie des êtres humains.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE :

- Nous rejoindre tous les lundis à partir de 13h30, devant la sous préfecture pour soutenir Aubin
- Envoyer le plus grand nombre de fax possibles à la Préfecture adressés à Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, M. Le Deun en exigeant que ses services renouvellent sa carte de séjour étudiant (fax : 03.26.26.12.03)
- Laisser un contact téléphonique ou mail à l'adresse suivante à soutien.aubin@aliceadsl.fr si vous désirez vous impliquer davantage (distribution de tracts, manifestations...)
- Relayer ces informations autour de vous
- Soutien financier à Comité de Soutien Aubin (chèques à l'ordre de la Galère - Le Chat Noir - indiquez soutien Aubin au dos)
- Vous informer sur le site <http://atouteslesvictime.samizdat.net>

Aubin, né en en 1985, est de nationalité béninoise. Il est étudiant à la Faculté de Reims. Le 11 novembre, il est arrêté avec un petit groupe de jeunes à proximité d'un feu de poubelles. Le 14 novembre, il est condamné en comparution immédiate à deux mois de prison dont 15 jours fermes pour avoir «détérioré en réunion, volontairement, deux poubelles». Ces 15 jours fermes ont été effectués dans la foulée.

Cette histoire somme toute banale en cette période de «crise des banlieues» aurait pu s'arrêter là. Mais Aubin est étranger et Sarkozy a clamé

haut et fort qu'il expulserait tout étranger condamné. Le 12 décembre, la Préfecture de la Marne refuse le renouvellement de son titre de séjour (il en avait fait la demande avant les faits) et lui donne un mois pour quitter le territoire français. Un arrêté de reconduite à la frontière a été pris par le Préfet le 19 janvier et l'avocat d'Aubin vient de déposer un recours devant le Tribunal administratif.

Aujourd'hui l'heure n'est plus aux palabres mais à l'action, c'est maintenant ou jamais qu'il nous faut agir collectivement ou individuellement pour obtenir la régularisation d'Aubin.